

Le 8 Mars, Grève pour les droits des femmes

Les luttes des femmes ont permis de progresser vers l'égalité mais rien n'est achevé ni acquis. Les combats à mener sont encore nombreux.

Les remises en cause existent trop souvent et les grandes annonces (comme afficher l'égalité femme/homme comme grande cause nationale du quinquennat) sont souvent des coquilles vides.

Cette année, l'affaire Weinstein a permis une certaine libération de la parole des femmes sur les abus et violences sexuelles. Il est indispensable que cette parole soit entendue y compris sur nos lieux de travail.

Dans la fonction publique, les inégalités F/H sont une réalité prégnante.

- Une proportion de femmes occupant des emplois de directions moindre que leur part dans l'ensemble des catégories,

- une inégalité salariale qui persiste avec 15% de moins pour les femmes que pour les hommes en moyenne avec des inégalités parfois bien plus fortes dans le versant hospitalier notamment,

- une précarité des femmes très marquées puisque plus de 66% des non-titulaires sont des femmes.

La liste des inégalités est malheureusement bien longue.

Les dernières annonces du Premier Ministre et du Ministre de l'Action et des Comptes Publics vont avoir de véritables conséquences aggravant encore un peu plus les inégalités.

- L'accentuation du RIFSEEP (et donc la rémunération au mérite) va encore aggraver la situation des femmes puisqu'il est clair que ce système défavorise les femmes (jugées souvent moins disponibles, moins impliquées...),

- Le recours accru aux contractuel-les (en situation plus précaires) va toucher massivement les femmes alors que l'on retrouve déjà plus de 67% de femmes parmi ce mode de recrutement,

- L'avenir plus qu'incertain des CHSCT va encore fragiliser les femmes en situation de harcèlements et de violences puisque ces instances ont un rôle clé alors que ces instances ont un rôle dans ces situations

Toutes et tous ensemble,
revendiquons :

- L'application réelle du principe « A travail égal, salaire égal ».

- L'intégration des primes dans le traitement.

- La non-pénalisation de la période de maternité et de congé parental.

- La revalorisation des carrières féminines : métiers de la filière sociale, infirmier(es), enseignants (tes)...

- L'accès à une formation professionnelle continue qualifiante.

- La reconnaissance de la pénibilité pour les métiers féminins

- La revalorisation des pensions des femmes par le rétablissement de la retraite à 60 ans, l'intégration des primes dans la base de calcul des retraites.

- Le partage du travail avec les 32H pour tous-tes, sans flexibilité.

- Le développement du service public de la petite enfance.

- La généralisation des rapports de situation comparée.

- que les rapports et autres missions deviennent des réalités concrètes pour les femmes.

